

# Etre surveillante en 1924



Etre surveillante en 1924 ... cela signifie porter :

- une blouse de satinette noire avec ceinture, brodée au col de palmes vertes ;
- une pèlerine de molleton avec capuchon mobile brodée au col ;
- un voile en étoffe, bleu foncé brodé au front d'une palme verte<sup>1</sup> ;
- une pelisse longue avec capuchon molleton épais sans insigne pour l'hiver.
- **pelisse qui doit être partagée ... à raison d'une pour trois surveillantes...**

Ce partage ne durera pas trop longtemps, puisque, quatre ans<sup>2</sup> plus tard, l'Administration bienveillante les dote chacune d'une pelisse mais qui « *ne devra, en aucun cas, être portée en dehors de l'établissement ...* »

En 1932, la pelisse est toujours de molleton noir, mais sans capuchon mobile.

#### Sources :

- Dominique BIBAL et Martine MENARD, *L'uniforme du personnel des prisons. De la Restauration à nos jours*, Collection Archives pénitentiaires, n° 6, Melun, 1986.
- Circulaire du 12 novembre 1928.
- Henri MANUEL, *photographies de prisons, 1928-1932*. Ministère de la Justice, 2000.



Les bonnes feuilles de maître Philippe

---

<sup>1</sup> Brodé d'argent pour les premières surveillantes et d'or pour les surveillantes chefs.

<sup>2</sup> Circulaire du 12 novembre 1928.

